



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2001/1
8 juin 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quatorzième session
Bonn, 16-27 juillet 2001
Point 2 *a* de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la quatorzième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) se tienne à l'Hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne) dans la période allant du 16 au 27 juillet 2001. Le Président devrait ouvrir cette session le lundi 16 juillet 2001 à 16 heures. La majeure partie des travaux de la session seront effectués les 16 et 17 juillet, avant la reprise officielle, le 18 juillet, de la sixième session de la Conférence des Parties (COP 6, deuxième partie). Les questions non réglées seront examinées la semaine du 23 juillet.
2. Pour permettre aux délégations de concentrer leurs efforts sur les tâches politiques importantes de la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties, l'ampleur de l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session du SBSTA a été maintenue à un niveau minimal. Cet ordre du jour comprend la présentation de rapports intérimaires sur les activités menées depuis la treizième session. La plupart des questions de fond ont été mises de côté pour examen à la quinzième session du SBSTA. Cependant, des dispositions ont aussi été prises pour que le SBSTA examine toutes questions dont pourrait le saisir la Conférence des Parties à la deuxième partie de sa sixième session.
3. Les Parties souhaiteront peut-être noter que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) donneront aux membres des délégations, pendant la première semaine de la session, des informations sur le troisième rapport d'évaluation.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

4. L'ordre du jour provisoire de la quatorzième session du SBSTA, proposé après consultation avec le Président, est le suivant:

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
 - c) Élection des membres du bureau autres que le Président
3. Rapports sur les activités intersessions:
 - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports internationaux
 - b) Méthodes et outils d'évaluation des incidences et de l'adaptation
 - c) Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux
 - d) Progrès relatifs à un système d'information sur les technologies
 - e) Article 6 de la Convention: éducation, formation et sensibilisation du public
4. Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil
5. Politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
6. Coopération avec les organisations internationales compétentes
7. Toutes questions dont la Conférence des Parties pourrait saisir l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
8. Rapport sur les travaux de la session.

III. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

5. Il est prévu que la quatorzième session du SBSTA sera ouverte par le Président le lundi 16 juillet 2001 à 16 heures.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour provisoire de la quatorzième session du SBSTA sera présenté pour adoption.

b) Organisation des travaux de la session

7. Les Parties sont invitées à se reporter à l'ordre du jour annoté de la COP pour information sur le calendrier général. Elles souhaiteront peut-être consulter le programme quotidien, publié avant et pendant la session, pour disposer d'une version actualisée et détaillée du calendrier de travail du SBSTA.

c) Élection des membres du bureau autres que le Président

8. Conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur applicable, le SBSTA est appelé à élire son vice-président et son rapporteur. Le Président tiendra des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux aux fins de l'élection des autres membres du bureau. Un accord rapide sur les personnes désignées par les groupes régionaux permettra au SBSTA d'élire lesdits membres et de poursuivre efficacement ses travaux. Les membres actuels du SBSTA resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les Parties souhaiteront peut-être prendre note du fait que l'actuel Rapporteur du SBSTA a été élu membre du bureau de la sixième session de la Conférence des Parties.

3. Rapports sur les activités intersessions

9. Le Président du SBSTA ou le secrétariat, selon qu'il conviendra, fournira des renseignements sur les activités ci-après. Compte tenu du temps limité disponible à la session, il est suggéré que ces activités soient examinées à la quinzième session du SBSTA à Marrakech.

a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports internationaux

10. **Historique:** Selon le paragraphe 2 de l'article 2 du Protocole de Kyoto, les Parties visées à l'annexe I cherchent à limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports aériens et maritimes, en passant par l'intermédiaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI), respectivement.

11. À sa onzième session, le SBSTA a souligné la nécessité de renforcer encore la coopération entre l'OACI, l'OMI et la Convention et a invité l'OACI et l'OMI à continuer de lui présenter régulièrement des rapports d'activité (FCCC/SBSTA/1999/14, par. 56, al. a).

12. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des renseignements fournis par le secrétariat figurant dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.1 et de toute autre information que l'OACI ou l'OMI pourront lui communiquer à la session.

b) Méthodes et outils d'évaluation des incidences et de l'adaptation

13. **Historique:** À la première partie de sa treizième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser un atelier auquel participeraient des experts du GIEC ainsi que les utilisateurs, après que le troisième rapport d'évaluation du GIEC aurait été accepté. L'atelier devrait étudier:

a) L'expérience acquise par les pays en développement dans l'application des méthodes actuelles d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation ainsi que leurs nouveaux besoins;

b) Le degré de perfectionnement des méthodes recensées dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC et l'applicabilité de ces méthodes à la situation particulière des pays en développement;

c) Les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la qualité des informations sur les méthodes d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation et leur diffusion.

14. À la même session, le SBSTA a invité les Parties à participer à l'atelier et à l'appuyer activement et le secrétariat à l'informer des résultats de l'atelier à sa quatorzième session (FCCC/SBSTA/2000/10, par. 47).

15. Donnant suite à la demande ci-dessus, le secrétariat a organisé un atelier devant se tenir du 11 au 14 juin 2001 à Sainte Adèle (Canada). Il aura lieu parallèlement à l'atelier technique PNUD-FEM et en coopération avec Environnement Canada. Des renseignements sur l'atelier figurent sur le site Web de la Convention¹. L'intervalle de temps étant très court entre l'atelier et la quatorzième session du SBSTA, des informations sur l'atelier ne seront disponibles qu'après l'ouverture de la session dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.4.

16. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des renseignements fournis par le secrétariat dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.4. Il pourrait inviter les Parties à adresser des communications sur les questions mentionnées dans le rapport, pour examen à sa quinzième session.

c) Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux

17. **Historique:** À sa onzième session, le SBSTA a invité les Parties à communiquer, pour le 15 mars 2001, leurs vues sur les méthodes d'estimation et de comptabilisation des émissions de dioxyde de carbone provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux, compte tenu du rapport de la réunion d'experts du GIEC sur la question qui s'était tenue à Dakar (Sénégal) les 5 et 6 mai 1998, afin que le secrétariat les rassemble dans un document de la série MISC qui serait soumis au SBSTA pour examen à sa quatorzième session (FCCC/SBSTA/1999/14, par. 69).

¹ www.unfccc.int/sessions/010611/index.html.

18. Le secrétariat a reçu 10 communications de ce type et les a rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.1. Un atelier portant sur la question a été organisé par le Gouvernement néo-zélandais du 12 au 16 février, à Rotorua (Nouvelle-Zélande).

19. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.1 et déterminer, à sa quinzième session, quelles activités complémentaires il y aurait éventuellement lieu d'entreprendre.

d) Progrès relatifs à un système d'information sur les technologies

20. **Historique:** À sa première session, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de recueillir des renseignements auprès des sources pertinentes, notamment de la Commission du développement durable, des organismes des Nations Unies, du GIEC et du SBSTA, ainsi que d'établir un inventaire et une étude des technologies et savoir-faire écologiquement rationnels et économiquement viables propres à atténuer les changements climatiques et à faciliter l'adaptation à ces changements (FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 13/CP.1, par. 1, al. *b*). À la même session, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de mettre à jour les informations susmentionnées à intervalles réguliers pour qu'elle les examine à chacune de ses sessions.

21. À sa quatrième session, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de poursuivre ses travaux sur la synthèse et la diffusion de renseignements sur les technologies et savoir-faire écologiquement rationnels propres à atténuer les changements climatiques et à faciliter l'adaptation à ces changements.

22. À sa douzième session, le SBSTA a pris note de l'état d'avancement des travaux entrepris par le secrétariat pour créer sur son site Web des pages consacrées à la technologie et pour mettre au point un projet pilote visant à faire l'inventaire des projets de coopération technique en tenant compte à la fois des technologies d'atténuation et des technologies d'adaptation. Le SBSTA a aussi invité le secrétariat à diffuser davantage d'informations sur son site Web (FCCC/SBSTA/200/5, par. 52, al. *f* et *g*).

23. Donnant suite à la demande ci-dessus, le secrétariat a poursuivi ses activités relatives à un système d'information sur les technologies et présentera à la session un bref rapport intérimaire sur la question.

24. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations fournies par le secrétariat afin de donner de nouveaux conseils sur la question à sa quinzième session.

e) Article 6 de la Convention: éducation, formation et sensibilisation du public

25. **Historique:** À sa douzième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'inscrire l'article 6 à l'ordre du jour de sa quatorzième session et, éventuellement, de ses sessions suivantes. Il a noté que des Parties, des organisations intergouvernementales et des organisations non-gouvernementales avaient déjà entrepris des travaux aux niveaux national et international et qu'il fallait rassembler et mettre en commun les enseignements qui en avaient été tirés, y compris les produits d'information élaborés, et déterminer les domaines prioritaires (FCCC/SBSTA/200/5, par. 64, al. *b*) et *c*)).

26. Le secrétariat rassemble actuellement les renseignements fournis par les Parties, pour examen par le SBSTA à sa quinzième session. Il y inclura un aperçu des activités et des données d'expérience des Parties ainsi que des activités qui pourraient être menées par la suite. Il présentera un bref rapport sur les activités qu'il a entreprises dans ce domaine.

27. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations fournies par le secrétariat.

4. Aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil

28. **Historique:** À sa onzième session, le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par la délégation brésilienne sur sa proposition, notamment de la version révisée de la méthodologie initialement proposée dans le document FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3. Il a prié le secrétariat de coordonner la réalisation d'une étude de la proposition par des experts choisis dans le fichier ainsi que par des experts du GIEC, étude qui devrait être achevée pour sa quatorzième session. Il lui a également demandé d'afficher sur son site Web les informations fournies par les experts (FCCC/SBSTA/1999/14, par. 63).

29. Conformément à ce mandat, le secrétariat a organisé une réunion d'experts à Bonn (Allemagne), du 28 au 30 mai 2001, pour identifier les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. Des informations concernant la proposition figurent sur le site Web de la Convention².

30. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations fournies par le Président, telles qu'elles figurent dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.2, et déterminer quelles activités complémentaires il y aurait éventuellement lieu d'entreprendre.

5. Politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

31. À la première partie de sa sixième session, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'organiser un atelier sur les «Politiques et mesures correspondant aux meilleures pratiques appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention» visées au paragraphe 7 du projet de décision³ portant sur ce point que le Président a présenté à la Conférence (pour les conclusions de la Conférence des Parties, voir FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. III.F, par. 9; pour le texte du projet de décision, voir la troisième partie du rapport, FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. IV)). La Conférence des Parties a prié le SBSTA de préciser les objectifs de l'atelier à sa quatorzième session, en fonction des communications qui lui auront été présentées par les Parties le 31 mars 2001 au plus tard.

32. Le secrétariat a reçu trois communications de ce type, lesquelles sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.2.

² <http://www.unfccc.int/issues/brazil.html>.

³ Dans le contexte de ce projet de décision, l'expression «bonnes pratiques» remplace «meilleures pratiques».

33. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être examiner les renseignements figurant dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.2 afin de définir les objectifs de l'atelier à venir⁴.

6. Coopération avec les organisations internationales compétentes

a) Convention sur la diversité biologique

34. **Historique:** Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a communiqué au SBSTA, à la deuxième partie de sa treizième session, une note de travail sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques⁵. Le SBSTA a pris acte des informations contenues dans cette note et a invité les Parties à communiquer leurs vues sur celle-ci au secrétariat le 1^{er} mars 2001 au plus tard. Le secrétariat a reçu quatre communications de ce type, lesquelles sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.3.

35. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) au titre de la Convention sur la diversité biologique a décidé à sa sixième réunion, entre autres conclusions, de créer un groupe spécial d'experts techniques chargés d'entreprendre une étude pilote des questions touchant les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique. Il a invité les organisations intergouvernementales et autres organisations pertinentes, notamment la CCNUCC, à y contribuer. Il a en outre invité le GIEC à y contribuer en rédigeant un document technique et en recensant des experts (UNEP/CBD/COP/6/3, par. 5 à 9)⁶. Le SBSTTA a prié le Secrétaire exécutif pour la Convention sur la diversité biologique, en consultant le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, d'envisager la possibilité de constituer un groupe de liaison conjoint entre les membres des bureaux des organes subsidiaires compétents de la Convention-cadre et de la Convention sur la diversité biologique, et leurs secrétariats respectifs. Le texte complet des conclusions du SBSTTA et d'autres informations figurent dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.3.

36. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.3 et donner des conseils sur les questions présentées dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.3.

b) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

37. Les secrétariats de la Convention-cadre et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'efforcent, autant que possible, de participer aux réunions intéressant les deux conventions. À cet égard, le secrétariat de la Convention-cadre a accepté l'invitation que lui a adressée le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification de participer à un forum national sur la lutte contre la désertification et sur la mise en œuvre, axée sur les synergies, des conventions environnementales multilatérales ayant des rapports entre elles, qui

⁴ Les Parties pourront aussi se reporter au document FCCC/SBSTA/1999/8 qui contient des renseignements sur la méthode suivie pour un atelier portant sur ce sujet qui a eu lieu à Copenhague du 11 au 13 avril 2000.

⁵ UNEP/CBD/SBSTTA/6/11, annexe I.

⁶ Recommandation VI/7.

doit avoir lieu à Oulan-Bator (Mongolie) du 18 au 20 juin 2001. Il a participé à un atelier de la Convention sur la lutte contre la désertification visant à élaborer un projet de directives pour les programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation dans les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Kampala (Ouganda) du 25 au 27 mai 2001. Les enseignements tirés de l'élaboration des programmes d'action nationaux au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification ont été étudiés dans le contexte de la mise au point des programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation.

c) Autres organisations

38. Le secrétariat prévoit que d'autres organisations internationales telles que le Système mondial d'observation du climat (SMOC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pourront présenter de brefs rapports sur les questions pertinentes.

39. **Mesures:** Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations fournies par les autres organisations.

7. Toutes questions dont la Conférence des Parties pourrait saisir l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

40. Toutes les questions dont la Conférence des Parties pourrait décider, à la deuxième partie de sa sixième session, de saisir le SBSTA pour qu'il les examine à sa quatorzième session seront abordées au titre de ce point.

8. Rapport sur les travaux de la session

41. Le SBSTA souhaitera peut-être adopter des conclusions et autoriser le Rapporteur à achever la mise au point du rapport après la session, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat. Le texte des conclusions sera distribué dans les six langues officielles de l'ONU à condition que le secrétariat dispose de suffisamment de temps pour en assurer la traduction.

42. Les Parties souhaiteront peut-être noter qu'en raison du peu de temps disponible entre les quatorzième et quinzième sessions du SBSTA les documents ne pourront pas tous être disponibles dans les six langues officielles de l'ONU, dans les délais voulus, avant la réunion.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE SERA SAISI À SA QUATORZIÈME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2000/14	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur la deuxième partie de sa treizième session, La Haye, 13-18 novembre 2000
FCCC/SBSTA/2001/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2001/INF.1	Reports on inter-sessional activities. Emissions resulting from fuel used for international transportation
FCCC/SBSTA/2001/INF.2	Scientific and methodological aspects of the proposal by Brazil. Report of the workshop
FCCC/SBSTA/2001/INF.3	Cooperation with relevant international organizations. Issues related to the Convention on Biological Diversity
FCCC/SBSTA/2001/INF.4	Reports on inter-sessional activities. UNFCCC/IPCC workshop on impacts and adaptation methodologies
FCCC/SBSTA/2001/MISC.1	Reports on inter-sessional activities. Issues related to emissions from forest harvesting and wood products. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2001/MISC.2	"Best practices" in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2001/MISC.3	Cooperation with relevant international organizations. Issues related to the Convention on Biological Diversity. Submissions from Parties

Autres documents disponibles à la session

- | | |
|---|--|
| FCCC/CP/2000/5 et Add.1 à 3
(vol. I à V) | Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la première partie de sa sixième session, tenue à La Haye du 13 au 25 novembre 2000 |
| FCCC/SBSTA/2000/10 | Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa treizième session (première partie), Lyon, 11-15 septembre 2000 |
| FCCC/TP/2001/1 | Comparison of greenhouse gas emission projections |
